

# CHAPITRE 1

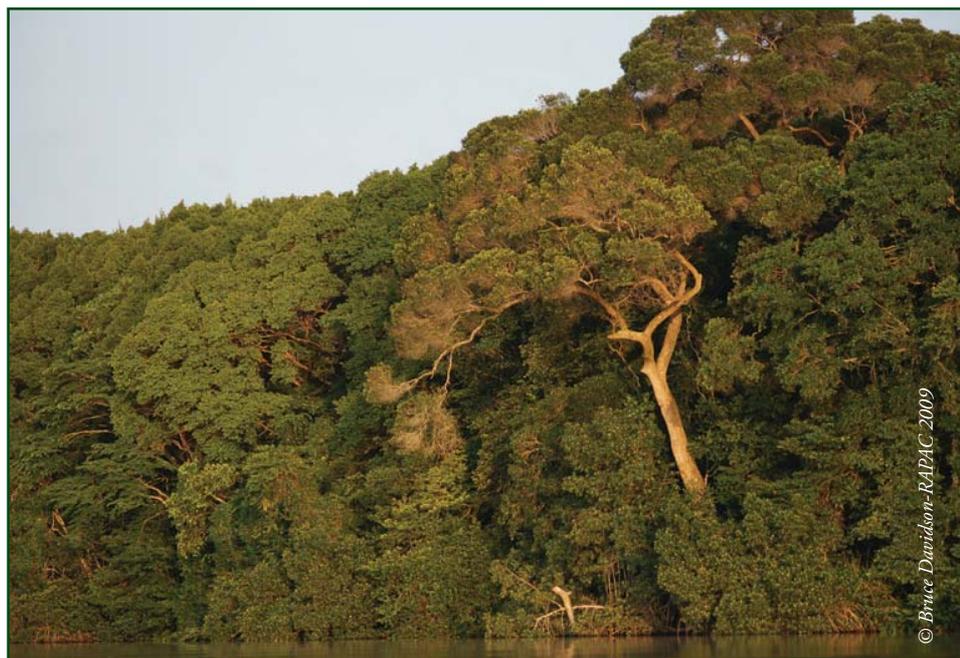
## ÉTAT DES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE : SYNTHÈSE SOUS-RÉGIONALE

Richard Eba'a Atyi, Didier Devers, Carlos de Wasseige et Fiona Maisels

### Introduction

Le rapport sur l'État des Forêts d'Afrique centrale 2008 couvre six pays : le Cameroun, La République du Congo, la République démocratique du Congo (RDC), la République Centrafricaine (RCA), le Gabon et la Guinée Équatoriale. Les six pays couvrent une superficie de 4,048.470 km<sup>2</sup> et comptaient en 2005 86,11 millions habitants. La population devrait atteindre 99,17 millions d'habitants en 2010 selon les estimations du système des Nations unies (United Nations, 2007). La sous-région est caractérisée par une très forte croissance démographique, estimée à 2,87 %/an entre 2000 et 2005, ce qui pourrait engendrer un doublement de la population d'ici 25-30 ans.

De la synthèse des indicateurs économiques de la sous-région (tableau 1.1), il en ressort que les deux pays (la RDC et la RCA) qui représentent plus de 73 % de la population de la sous-région sont classés parmi les pays à plus faibles revenus au monde (RNB/habitant < 935 \$, selon la classification de la Banque mondiale, 2006). Deux autres pays (le Cameroun et le Congo) sont classés à revenus intermédiaires faibles (*lower middle Income*), et seuls deux pays, qui ne représentent que 2 % de la population de la sous-région, sont à revenus intermédiaires élevés (Gabon) ou à revenus élevés (Guinée Équatoriale). Si à ces données on ajoute les inégalités dans la répartition des richesses nationales, il s'en suit que la gestion des ressources forestières dans le bassin du Congo s'effectue dans un contexte de pauvreté généralisée. La plus grande proportion des populations de la sous-région vit d'une petite agriculture itinérante



© Bruce Davidson-RAPAC 2009

sur brûlis pratiquée pour la subsistance, pratique agricole qui utilise la forêt comme réserve foncière pour son expansion. En complément à l'agriculture itinérante sur brûlis, les populations du bassin du Congo vivent de la collecte des produits forestiers tant pour leur alimentation que pour leur énergie domestique (bois de feu et charbon de bois).

**Photo 1.1 : Faciès ripicole typique de la forêt dense humide en Afrique centrale.**

**Tableau 1.1 : Synthèse des indicateurs de développement économique des pays du bassin du Congo en 2006**

Pays	Population (millions d'habitants)	Densité de population	Espérance de vie (année)	Mortalité infantile (/1000)	RNB (milliards \$)	RNB/habitant (\$/habitant)
Cameroun	18,2	39	50,3	86,8	17,7	980
Congo	3,7	10,8	54,8	79,5	6	1.370
RCA	4,3	6,9	44,4	114,5	1,6	370
RDC	60,6	26	46,1	129,0	8,1	130
Gabon	1,3	5	56,7	60	7,5	5.360
Guinée Équatoriale	0,5	18,4	51,1	123,6	94,9	8.510

Source : Banque mondiale, 2006.



**Photo 1.2 : En bordure du massif, la forêt partage l'espace avec une savanne anthropisée (nord Kivu - RDC).**

## Le couvert forestier du bassin du Congo

### Formations forestières du bassin du Congo

#### **Encadré 1.1 : Cartographie forestière du bassin du Congo par la télédétection satellitaire**

Les données de télédétection sont une source d'information unique et précieuse pour quantifier à l'échelle régionale la zone forestière tropicale et les changements qui y surviennent. Toutefois, la cartographie à haute résolution spatiale d'une aussi grande région présente des limites telles que : l'élaboration de méthodes de traitement robustes, la maîtrise des problèmes liés à la qualité des données et la disponibilité de ressources financières suffisantes pour acquérir l'ensemble des données requises.

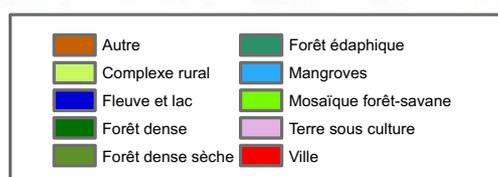
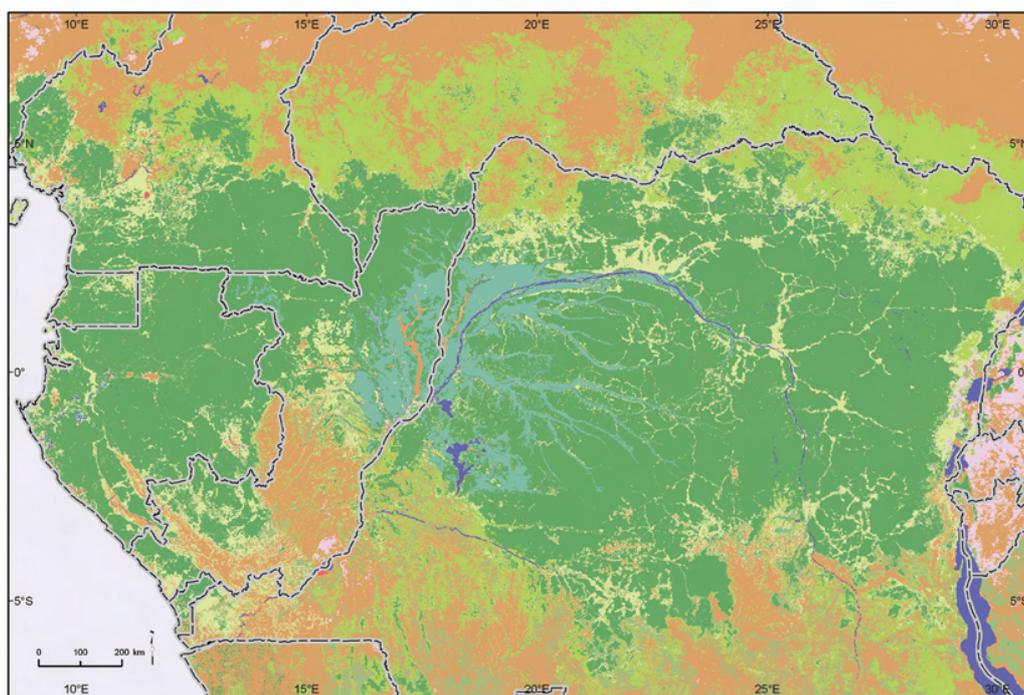
Pour une région comme le bassin du Congo, les besoins en données sont en effet importants pour permettre de circonvier à la présence de la couverture nuageuse. Des trois zones forestières tropicales, à savoir l'Amazonie, l'Asie du Sud-Est et le bassin du Congo, cette dernière est la plus compliquée pour la cartographie des changements en raison de la persistance des nuages et de la relativement petite échelle spatiale des dynamiques de changements qu'on y trouve.

Pour le rapport sur l'État des Forêts de 2008, toutes les données de télédétection disponibles ainsi que des méthodes innovantes ont été utilisées pour fournir les meilleures estimations des surfaces forestières sur le bassin du Congo. Ces estimations ont été réalisées à partir de cinq sources de données complémentaires fournies par le South Dakota State University (SDSU) et par l'Université catholique de Louvain et le Centre commun de Recherche (UCL/JRC).

Une cartographie détaillée de la couverture forestière des années 2000 a été effectuée à une résolution de 30 m à l'aide des données Landsat. Cependant, dû à la nébulosité quasi-constante sur certaines zones, ces images n'ont pas permis de cartographier l'entièreté du bassin. Afin de pallier ce manquement et d'apporter des estimations sur la totalité de la zone forestière tropicale humide des pays du bassin du Congo, huit années de données du capteur du spectroradiomètre imageur à résolution modérée (MODIS), calibrées par des données Landsat, ont également été utilisées.

En plus, basé sur l'expérience GLOBCOVER, une nouvelle carte forestière de la RCA et de la RDC comprenant les forêts édaphiques a été produite par l'UCL à l'aide des données du spectromètre imageur à résolution moyenne (MERIS) d'une résolution de 300 m (années 2005 et 2006). Pour les 4 pays côtiers du bassin du Congo, toutes les observations quotidiennes à 1 km de résolution du capteur SPOT-VEGETATION acquises au cours des 9 dernières années ont fourni une mosaïque encore plus claire. Cette mosaïque a permis de mieux délimiter les zones boisées et non boisées. Enfin, le modèle numérique de terrain issu de SRTM (90 m) a été utilisé pour classer les types de forêts selon un gradient altitudinal.

En combinant et en faisant une moyenne de ces 5 sources de données complémentaires, une meilleure estimation de l'étendue des différents types de forêt a été obtenue au niveau du bassin du Congo. Ces statistiques (figure 1.1) améliorent et actualisent les chiffres publiés dans le rapport sur l'État des Forêts 2006.



Sources : UCL, JRC, SDSU et FORAF

Figure 1.1 : occupation du sol en Afrique centrale

**Tableau 1.2 : Superficies forestières (ha) des six pays d'Afrique centrale en 2008**

Classe de couverture forestière	Cameroun	Congo	RCA	RDC	Gabon	Guinée Eq.
Forêt dense de basse altitude	16.467.570	14.384.835	4.614.732	83.761.542	20.982.690	1.972.044
Forêt sub-montagnarde (900-1.500m)	270.540	612	1.440	5.995.494	14.445	27.450
Forêt de montagne (>1.500m)	17.685	0	0	955.071	36	2.619
Forêt marécageuse	0	4.108.545	27	8.200.098	17.766	0
Mangrove	120.348	0	0	0	71.919	351
<b>Totale forêts denses</b>	<b>16.876.143</b>	<b>18.493.992</b>	<b>4.616.199</b>	<b>98.912.205</b>	<b>21.086.856</b>	<b>2.002.464</b>
Mosaïque forêt culture	4.501.395	5.805.468	1.816.380	21.144.384	3.120.219	624.438
Mosaïque forêt savane	5.867.865	1.351.890	22.774.437	28.592.334	185.931	28.647
Forêt décidue dense (Miombo)	105.984	1.251.531	922.923	28.023.714	176.643	0
Autres formations végétales	14.066.352	6.824.178	30.970.737	50.825.421	1.404.630	39.231
Terres sous culture	4.873.077	215.514	917.676	825.390	33.480	2.637

Source : consolidation des données de végétation produites par l'UCL, le JRC et SDSU.

## Évolution du couvert forestier



*Photo 1.3 : La cartographie des types de couverts forestiers combine un travail de télédétection et de validation sur le terrain.*

**Tableau 1.3 : Taux annuels de déforestation en zone de forêt dense dans les pays du bassin du Congo entre 1990 et 2000**

Pays	Déforestation brute (%) (1)	Déforestation nette (%) (Duveiller et al. 2008)
RDC	0,21	0,20
Congo	0,07	0,02
RCA	0,19	0,06
Cameroun (*)	0,14	0,14
Gabon (*)	0,09	0,09
Guinée Eq. (*)	0,10	
<b>Bassin du Congo</b>	<b>0,17</b>	<b>0,16</b>

(\*) du fait du faible taux d'échantillonnage dans l'étude de Duveiller et al., 2008; le chiffre de la Guinée équatoriale est issu de Hansen et al., 2008a.

Source : (1) chiffres adaptés à partir des travaux de Duveiller et al., 2008 et Hansen et al., 2008a. Des chiffres consolidés pour les périodes 1990-2000 et 2000-05 seront disponibles en novembre 2008.

Le pays à plus fort taux de déforestation est la RDC. Ceci s'explique par le fait que ce pays présente les plus fortes densités de populations rurales qui pratiquent l'agriculture itinérante sur brûlis qui apparaît clairement comme la principale cause de la déforestation en zone de forêt dense dans la sous-région. De plus, la croissance démographique nécessite des besoins croissants en terres agricoles pour satisfaire des besoins alimentaires grandissants. Toutefois le phénomène de déforestation reste modeste dans le bassin du Congo surtout si l'on observe le phénomène uniquement dans les écosystèmes de forêts denses. Des estimations de taux de déforestation plus élevés existent (FAO, 2001b) car celles-ci incluent les

Le suivi de l'évolution du couvert forestier dans le bassin du Congo est rendu relativement difficile depuis cinq ans dû au fait que les images satellitaires désirées ne sont pas toujours disponibles et que quand celles-ci existent la persistance du couvert nuageux dans la sous-région diminue leurs qualités (en particulier pour la zone du littoral Atlantique de la Guinée Équatoriale, du Gabon et du Cameroun). Une analyse récente d'images satellitaires datant de 1990 et de 2000 (Duveiller et al., 2008 ; Hansen et al., 2008a) et se concentrant uniquement sur les zones de forêts denses dans le bassin du Congo montre que le taux moyen annuel de déforestation nette est de 0,16 % (tableau 1.3). La déforestation est ici considérée comme la conversion des forêts denses ou des forêts dégradées en tout autre type d'occupation des sols. Cette déforestation nette résulte d'une déforestation brute estimée à 0,21 % et d'une reforestation (phénomène inverse) estimée à 0,05 %.

zones de savanes arborées souvent plus peuplées et plus actives sur le plan agricole. Localement, autour des grands centres urbains, la déforestation est plus dynamique.

### Encadré 1.2 : Cartographie des changements de la zone forestière du bassin du Congo par la télédétection satellitaire

Mettre en oeuvre une surveillance opérationnelle de la déforestation tropicale est un défi considérable. La première limite pour rendre opérationnelle la caractérisation du changement d'occupation du sol des forêts tropicales humides est la persistance de la couverture nuageuse. De nombreuses activités de cartographie d'occupation du sol font appel à la photo-interprétation, à d'autres approches, qui sont exigeantes en main-d'œuvre, coûteuses et difficiles à répliquer de manière cohérente pour la surveillance à long terme (p. ex., Africover).

Une façon de surmonter ces limitations est d'utiliser des méthodes d'échantillonnage pour estimer les changements de couvert forestier aux niveaux nationaux et au niveau régional. L'échantillonnage a de nombreux avantages sur la cartographie exhaustive. Tout d'abord, seule une portion du territoire doit être étudiée, ce qui réduit les besoins de traitement. Ensuite, les méthodes d'échantillonnage fournissent une mesure d'incertitude, donnant le degré de confiance des estimations du couvert et du changement. Aussi, l'échantillonnage réduit les besoins en données, car les données sans nuages sont nécessaires uniquement pour les blocs échantillonnés. Enfin et surtout, l'approche par échantillons permet une caractérisation plus détaillée des types de forêts et fournit des estimations non seulement pour la déforestation, mais aussi pour la dégradation, la reforestation et la régénération.

La cartographie exhaustive, d'un autre côté, a des avantages comparatifs évidents sur l'échantillonnage, notamment, le fait que les estimations des changements de couvert forestier sont spatialement explicites et produits pour la région entière. Grâce à cette méthode, les résultats peuvent être subdivisés en plus petites zones qu'il serait peu pertinent de faire avec une population d'échantillons. Toutefois, produire des estimations exhaustives des changements de couvert forestier reste compliqué. La persistance de la couverture nuageuse nécessite des méthodes de traitements automatiques et plus les nuages sont nombreux, plus il est nécessaire d'introduire un grand nombre d'images dans la chaîne de traitement pour obtenir *in fine* une bonne observation synthétique. Ainsi donc, la cartographie du bassin du Congo nécessite le traitement d'une masse importante de données pour filtrer les pixels contaminés par l'atmosphère et ne retenir que les pixels valides pour caractériser l'occupation du sol. À ce titre, la logistique et le contrôle de la qualité de la cartographie exhaustive sont beaucoup plus difficiles à gérer que les approches par échantillonnage.

Le jeu de données unique d'images Landsat d'une résolution de 30 m a été traité à l'échelle du bassin selon les deux méthodes, c'est-à-dire l'approche par échantillonnage et l'approche exhaustive, respectivement par l'Université catholique de Louvain avec le Centre commun de Recherche et le *South Dakota State University*. Les résultats présentés ici correspondent aux changements survenus pendant la période de 1990 à 2000. Des efforts continus utilisant ces mêmes méthodes engendreront des estimations de changement forestier pour la période de 2000-2005.

Concernant la dégradation des forêts (conversion des forêts denses en forêts dégradées), Duveiller et *al.* (2008) estiment à 0,09 % le taux annuel moyen de dégradation nette des forêts denses dans le bassin du Congo (tableau 1.4). La dégradation ici est quantifiée uniquement sur la

base d'une évolution significative du couvert et ne repose pas sur une base qualitative qui concernerait le changement de composition en espèces.

La dégradation est largement compensée par la régénération, définie ici comme la conversion de forêts dégradées en forêts denses.



Photo 1.4 : La manière dont l'homme utilise l'espace façonne en profondeur le paysage forestier.

**Tableau 1.4 : Taux annuels de dégradation et de régénération en zone de forêt dense dans les pays du bassin du Congo entre 1990 et 2000**

Pays	Dégradation brute (%)	Régénération brute (%)	Dégradation nette (%)
RDC	0,19	0,07	0,12
Congo	0,04	0,04	0,00
RCA	0,06	0,04	0,02
Cameroun (*)	0,07	0,06	0,01
Gabon (*)	0,09	0,01	0,08
Guinée Eq. (*)	0,00	0,32	
<b>Bassin du Congo</b>	<b>0,15</b>	<b>0,06</b>	<b>0,09</b>

(\*) Les chiffres de ces pays sont à considérer avec prudence du fait d'un taux d'échantillonnage faible à très faible.

Source : adapté de Duveiller et al, 2008.

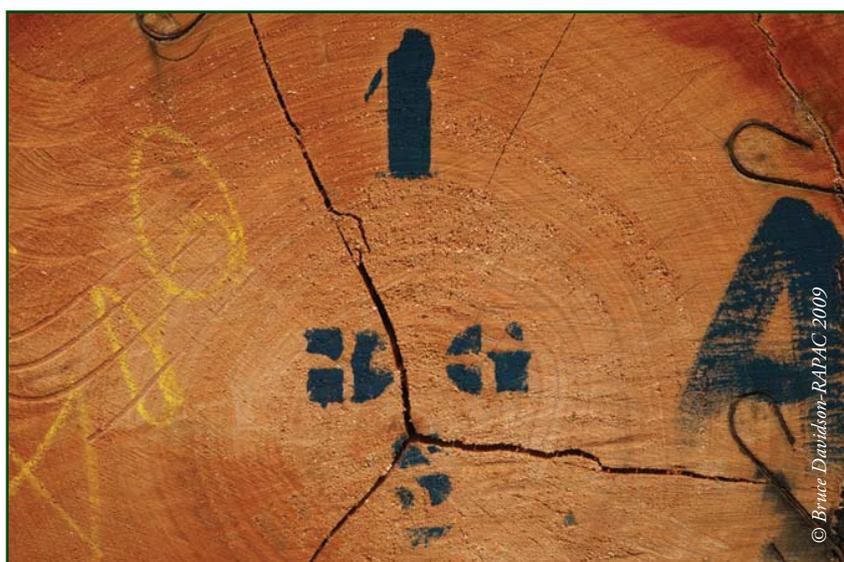
## L'exploitation forestière en Afrique centrale : progrès et défis

Contribution du secteur forestier au développement économique des pays d'Afrique centrale

Le secteur forestier formel joue un rôle important dans les pays du bassin du Congo depuis l'époque coloniale. Toutefois, ce rôle, en termes de contribution au PIB a diminué progressivement, surtout pour les pays où le secteur pétrolier a connu un grand essor tel que le Congo, le Gabon et surtout la Guinée Équatoriale. Selon les données récoltées dans les départements ministériels en charge de l'économie et des finances dans les pays concernés, les plus faibles contributions du secteur forestier au PIB se rencontrent en Guinée Équatoriale (0,22 %) et en RDC (1 %). Le recul de l'importance du secteur forestier dans l'économie de la Guinée Équatoriale est presque entièrement dû au secteur pétrolier qui a connu

une véritable explosion pendant les cinq dernières années, faisant d'ailleurs de ce pays le seul à revenu élevé de la région. En RDC par contre, c'est la désintégration du tissu économique et des institutions étatiques, et l'extrême faiblesse des infrastructures qui sont responsables de la faible importance économique du secteur forestier formel (les coûts d'exploitation sont deux fois plus importants en RDC qu'au Congo). Et ceci dans un pays qui a pourtant des besoins urgents de ressources financières (c'est le pays qui présente le plus faible RNB par habitant voir tableau 1.1) et qui dispose des plus importantes superficies forestières du continent. Le tableau 1.5 donne la contribution du secteur forestier de chacun des pays au PIB et aux recettes fiscales. Le Cameroun est le pays générant le plus de recettes de son secteur forestier dans la sous-région.

Il faut toutefois noter que la contribution du secteur forestier ne saurait se limiter uniquement à la seule contribution estimée au PIB. En RCA les exportations des bois d'oeuvre ont contribué à 41 % des recettes d'exportations nationales en 2007. Toujours en RCA, mais aussi au Gabon, le secteur forestier est le deuxième pourvoyeur d'emplois de l'économie nationale après l'État. Les emplois du secteur forestier revêtent une importance particulière car une très grande partie des employés résident en milieu rural, avec, par exemple au Congo, environ 4.000 employés dans le secteur de l'exploitation forestière et l'industrie du bois dans les départements de la Sangha et de la Likouala, ou encore en RDC 15.000 emplois directs répertoriés dans la filière bois. En milieu rural, le secteur forestier formel est de loin le principal pourvoyeur privé d'emplois salariés.



**Photo 1.5 : Les arbres abattus sont la matière première de toute la filière bois.**

**Tableau 1.5 : Contribution du secteur forestier au PIB et aux recettes fiscales des pays du bassin du Congo**

Pays	Contribution au PIB (%)	Contribution aux recettes fiscales (million €)
Cameroun	6	62,1
Congo	5,6	10
Gabon	4,3	31,3
Guinée Eq.	0,22	13,8
RDC	1	1,7
RCA	6,3	-

Sources : Cameroun : Ministère des Finances ; Congo : Document stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ; RDC : Banque mondiale ; RCA : Institut centrafricain de Statistiques et d'Études économiques et sociales ; Gabon : Direction générale des Impôts ; Guinée Équatoriale : Documento de la 2<sup>da</sup> Conferencia Economica.

## Statistiques forestières et flux

### La production de grumes du secteur formel

En 2007, le secteur forestier formel en Afrique centrale a produit près de 8,4 millions de m<sup>3</sup> de bois d'oeuvre (tableau 1.6). Le Gabon, avec près de 3,4 millions de m<sup>3</sup> est le premier producteur suivi du Cameroun (environ 2,3 millions de m<sup>3</sup>). Le plus petit producteur est la RDC avec 310.000 m<sup>3</sup>.

Le secteur formel de la sous-région exploite plus de 50 essences mais seule une dizaine sont bien connues et dominent le marché. L'essence la plus exploitée est l'okoumé qui représente plus 32 % des bois d'oeuvre produits en Afrique centrale. Il est produit principalement au Gabon mais aussi en Guinée Équatoriale et au Congo. Il faut noter que les statistiques sur l'okoumé au Gabon sont agrégées avec celles de l'ozigo. Après l'okoumé vient le sapelli avec près de 16 % du volume produit, cette essence est produite sur la plupart des pays de la région. Enfin, l'ayous représente près de 11 % du volume produit. Ces trois essences couvrent environ 59 % de la production de grumes d'Afrique centrale. Dans le bassin du

Congo, l'exploitation reste encore très sélective et de nombreuses essences ne sont peu ou pas valorisées à l'heure actuelle. Cela est dû essentiellement à l'absence de marché pour ces essences ou à un prix de vente trop faible pour en assurer la rentabilité. Le faible développement de certaines essences est également lié à leurs propriétés technologiques particulières (notamment bois durs et/ou très nerveux) ou à une grande sensibilité aux attaques de champignons ou insectes. Il existe une diversification des productions mais celle-ci progresse très lentement et seulement sur des forêts situées à proximité des ports d'exportation et/ou assurant des coûts de production moindres (forêts du Cameroun, de la zone côtière au Gabon, du Sud Congo et de la province du Bas-Congo en RDC). Par exemple, l'azobé est largement valorisé sur la côte du Cameroun mais l'est très peu au Nord Congo alors qu'il y est présent, l'ilomba, essence de déroulage abondante dans toutes les forêts de la région, n'est valorisée qu'en Guinée Équatoriale.

**Tableau 1.6 : Production de grumes et liste des essences principales exploitées dans les pays du bassin du Congo en 2007**

Pays	Production (m <sup>3</sup> )	Principales essences exploitées
Cameroun*	2.296.254	Ayous, sapelli, tali, azobé, iroko
Congo	1.330.980	Sapelli, sipo, bossé, iroko, wengué
Gabon	3.350.670	Okoumé, azobé, okan, movingui, ozigo
Guinée Eq.	524.799	Okoumé, tali, azobé, ilomba
RDC	310.000	Sapelli, wengué, sipo, afromosia, iroko
RCA	537.998	Ayous, sapelli, aniegré, iroko, sipo
<b>Total</b>	<b>8.350.701</b>	

\* Données 2006.

Source : administrations forestières des pays d'Afrique centrale.



Photo 1.6 : ... mais certaines grumes sont délaissées.



Photo 1.7 : ... d'autres seront transformées en charbon de bois.



Photo 1.8 : L'industrie du bois est pourvoyeuse d'emploi dans les zones rurales (Scierie FOREEX - Gabon).



Photo 1.9 : La forêt africaine possède une flore arborescente importante, mais seules 50 essences sont exploitées.

## La transformation industrielle du bois

Les pays d'Afrique centrale disposent d'installations industrielles orientées principalement vers la première transformation (sciage, déroulage et tranchage). Sur 225 unités de transformations industrielles dénombrées, 177 (près de 80 %)



*Photo 1.10 : Depuis ces dernières années l'industrie du bois en Afrique centrale s'est tournée vers la première transformation (Usine de déroulage de CPBG à Port-Gentil).*

**Tableau 1.7 : Distribution des installations de transformation industrielle du bois dans les pays d'Afrique centrale (en 2007)**

Type d'industrie	Cameroun	Congo	RDC	RCA	Gabon	Guinée Eq.	Total
Scierie	51	25	33	7	60	1	177
Usine de déroulage	5	6	6	1	12	5	35
Usine de tranchage	4	0	2	2	1	4	13
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>31</b>	<b>41</b>	<b>10</b>	<b>73</b>	<b>10</b>	<b>225</b>

Source : Statistiques des administrations forestières des pays concernés.

Le nombre d'usines ne donne pas une information complète sur la quantité de bois transformés car comme dit plus haut certaines des unités de transformations ne sont pas fonctionnelles et les informations sur les capacités de transformation de ces usines sont partielles. À partir des statistiques sur les volumes entrée-usine, qui sont assez bien suivies dans tous les pays sauf en RDC, il est possible d'estimer le taux de transformation national pour chaque pays (tableau 1.8) partant des statistiques sur les volumes abattus (tableau 1.6). Il apparaît dans ce cas que le Cameroun, dont près de 75 % de la production forestière est transformée dans le pays, est le pays le plus actif en matière de transformation du bois. Ceci

sonst des scieries. Le Gabon dispose du plus grand nombre d'installations industrielles suivi du Cameroun. À eux deux, ils représentent 60 % des capacités de transformation de la région (tableau 1.7). Il est à remarquer que ces installations industrielles ne sont pas toutes toujours fonctionnelles, c'est particulièrement le cas en RDC où la dégradation du contexte sociopolitique des années 1990 a entraîné l'arrêt ou l'abandon de nombreuses usines dont les équipements sont devenus obsolètes. Par ailleurs, les statistiques officielles n'intègrent pas toujours l'ensemble des scieries artisanales, travaillant souvent dans le secteur informel.

Dans la majeure partie des cas, les usines de déroulage sont associées à des fabriques de contreplaqués intégrant ainsi une deuxième transformation. De même de plus en plus de scieries sont associées à des raboteries industrielles et produisent des sciages rabotés (parquets, moulures). La part de débités séchés dans les productions est également en forte augmentation ces dernières années.

résulte d'une politique volontariste qui a été introduite dans la loi forestière de 1994 et qui prévoyait un arrêt des exportations de grumes cinq ans plus tard. La politique a été assouplie par un système de quotas mais les effets sont importants. Le Cameroun est suivi par le Congo qui a un taux de transformation d'environ 65 %.

Bien qu'en constante augmentation le niveau de transformation des bois en Afrique centrale reste faible et l'exportation des grumes est encore la pratique dominante. En améliorant les taux de transformation dans chaque pays, la contribution du secteur forestier aux économies nationales pourrait être améliorée, surtout si le pays évolue vers une transformation plus poussée qui aille au-

dela de la première transformation. Des politiques incitatives, visant à lever les freins à une accélération de la transformation, pourraient permettre d'y parvenir. Mais, paradoxalement, il est parfois

encore plus rentable économiquement d'exporter des grumes, transportées sur des centaines de kilomètres, que d'exporter des bois sciés.

**Tableau 1.8 : Taux de transformation industrielle du bois d'œuvre dans différents pays d'Afrique centrale en 2007**

Pays	Volume entrée-usine (m <sup>3</sup> )	Volume abattu (m <sup>3</sup> )	Taux national de transformation (%)
Cameroun	1.716.566	2.296.254	74,8
Congo	861.768	1.330.980	64,7
RDC	-	310.000	-
RCA	128.473	537.998	23,9
Gabon	1.131.566	3.350.670	33,8
Guinée Eq.	73.151	524.799	13,9

Source : Estimé à partir des statistiques des administrations publiques des pays d'Afrique centrale.

Le tableau 1.9 donne la production annuelle des principaux types de produits issus des industries de transformation dans les pays d'Afrique centrale. En comparant avec le tableau 1.10, on s'aperçoit qu'il y a une différence peu marquée entre les quantités des produits sortis des usines et les quantités de produits transformés exportés. Cette différence peu marquée pourrait provenir en partie de la fiabilité limitée des données récol-

tées, mais malgré tout cette faible différence traduit surtout l'importance du secteur informel qui est le principal fournisseur des marchés locaux. Dans tous les pays, les acteurs nationaux s'approvisionnent surtout à partir des sciages informels, mais aussi à partir des « déchets » des industries formelles, qui n'entrent pas totalement dans les productions formelles enregistrées, les produits transformés déclarés étant hors de prix.

**Tableau 1.9 : Principaux types de produits des industries de transformation du bois en Afrique centrale (en 2007)**

Volume (m <sup>3</sup> )	Cameroun	Congo	Gabon	Guinée Eq.	RCA	Total général
Sciage	613.000	212.719	296.406	784	97.001	<b>121.9910</b>
Placage déroulé	3.204	44.826	180.516			<b>228.546</b>
Contreplaqué	22.000	8.665	84.795	293	740	<b>116.493</b>
Placage tranché	64.286	0	1.285	27.644	4.300	<b>97.515</b>
Sciage raboté	64.000	11300				<b>75.300</b>

Source : statistiques des administrations forestières des pays concernés.

## Les exportations

Le tableau 1.10 donne les quantités et types de produits du secteur formel exportés à partir des pays d'Afrique centrale. Découlant de ce qui a été dit plus haut, les grumes non transformées constituent, en volume, le plus important type de produits que le secteur forestier d'Afrique centrale exporte vers les marchés internationaux. Le plus grand producteur de grumes, le Gabon, est aussi le plus grand exportateur de ce type de produit avec près de 53 % des grumes exportées. Le deuxième produit exporté est constitué par les sciages. Au Cameroun, seule exception dans la région, ce sont les sciages qui fournissent la part la plus importante des volumes à l'exportation, ce qui témoigne du niveau élevé de transformation dans ce pays.

Le Gabon est le premier producteur de placages déroulés et de contreplaqués, grâce à la grande abondance d'okoumé, essence particulièrement adaptée à ce type de transformation.

Le tranchage reste une activité marginale, à forte valeur ajoutée, et réservée à des bois de qualité exceptionnelle.

La première destination des bois exportés d'Afrique centrale reste l'Union européenne, bien que l'importance de l'Asie augmente rapidement. Ainsi, la Chine est devenue le premier client du Gabon.



**Photo 1.11 : Les pistes forestières sont un élément essentiel pour l'organisation de la filière bois.**



**Photo 1.12 : Usine de déroulage de CPBG à Port-Gentil.**

**Tableau 1.10 : Quantité et types de produits exportés (secteur formel) des pays d'Afrique centrale en 2007**

Produit exporté (m <sup>3</sup> )	Cameroun	Congo	RDC	RCA	Gabon	Guinée Eq.	Total
Grume	266.000	522.497	208.087	193.213	1.938.079	547.299	<b>3.675.175</b>
Sciage	613.000	209.122	30.382	76.042	157.856	600	<b>1.087.002</b>
Placage déroulé	64.286	15.307	0	4.300	144.135	31.101	<b>259.129</b>
Placage tranché	3.204	0	1.392	0	1.889	0	<b>6.485</b>
Contreplaqué	22.000	1.755	6.762	740	28.384	0	<b>59.641</b>
Sciage raboté, parquet, moulure...	3.205	0	1.152	0	0	0	<b>4.357</b>
Rondin de bois de pâte à papier	0	250.746	0	0	0	0	<b>250.746</b>

Source : statistiques des administrations forestières des pays concernés.

## Vers une gestion durable des forêts de production en Afrique centrale

### L'amélioration des cadres légaux et institutionnels

Depuis le Sommet de la terre à Rio de Janeiro en 1992, tous les pays d'Afrique centrale ont entrepris de réviser leurs législations forestières en vue de les rendre compatibles avec les exigences de la gestion durable des ressources forestières. Les nouvelles législations et réglementations déjà adoptées incluent des éléments nouveaux importants, en particulier l'obligation de gérer les forêts de production sur la base de plans d'aménagement, la nécessité d'une plus grande implication des populations locales à la gestion des ressources forestières, des objectifs de conservation à atteindre sur le territoire national et la volonté de réduire les impacts négatifs de l'exploitation des ressources forestières sur les écosystèmes. En plus des législations sur la gestion des ressources forestières et fauniques, certains pays (Cameroun, Congo, Gabon et Guinée Équatoriale) ont adopté des lois sur la protection de l'environnement, pris dans un sens plus large, alors que les autres (RDC et RCA) ont élaboré des projets de législations qui sont soumis à différentes instances d'adoption.

Sur le plan des institutions, la gestion des ressources forestières et la protection de l'environnement ont aussi vu leur poids politique augmenter par la création d'un ou de plusieurs départements ministériels en charge de mettre en oeuvre et d'élaborer les politiques gouvernementales du secteur forêt/environnement. Le financement des activités étatiques liées à la gestion des ressources de la biodiversité est aussi en amélioration. Ainsi, le Cameroun, la RCA, la Guinée Équatoriale et

le Congo ont mis en place des fonds nationaux destinés à financer les activités des services publics liées à la gestion des forêts et de la faune, et à la conservation de la biodiversité. La RDC dispose en principe d'un fonds de constitution du capital forestier créé en 1985 mais qui a cessé de fonctionner depuis les événements sociopolitiques des années 1990. Avec l'appui des partenaires techniques et financiers internationaux, différents pays ont élaboré des programmes restructurant. Actuellement seuls le programme sectoriel forêt/environnement (PSFE) du Cameroun et le programme forêt environnement (PFE) du Gabon sont opérationnels. Le programme national forêt-conservation (PNFoCo) de la RDC et le PSFE du Congo sont en cours d'élaboration. En dehors des programmes restructurant et en dehors des initiatives bilatérales ou multilatérales traditionnelles, la communauté internationale met en place nombre d'instruments et mécanismes de financement pour les forêts du bassin du Congo. Les nouvelles initiatives de financement sont souvent liées à la problématique du changement climatique, aux paiements pour les services environnementaux ou à la contribution aux Objectifs du Millénaire. Un exemple d'une de ces initiatives est constitué par le fonds pour les forêts du bassin du Congo (*Congo Basin Forest Fund* - CBFF) qui vise à réduire la pauvreté et à atténuer les effets du changement climatique à travers une réduction de la déforestation. Le CBFF est conçu comme un fonds multi-bailleurs et a déjà été capitalisé pour plus de 100

millions \$ grâce à des contributions du Royaume Uni et de la Norvège. Un autre exemple est celui du programme stratégique d'appui à la gestion durable du bassin du Congo du GEF (*Global Environmental Facility*) qui visent à réunir 200 millions \$ pour lequel des engagements ont déjà été

pris pour 54,7 millions \$ de la part des agences du GEF (Banque mondiale, FAO, PNUD, PNUE), le reste devant provenir des gouvernement nationaux et de cofinancements de différents bailleurs et ONG (Simula, 2008).

## Vers une amélioration de la gouvernance forestière

L'amélioration de la gouvernance forestière en Afrique centrale se poursuit à travers trois approches : le processus FLEGT (*Forest Law Enforcement Governance and Trade*), les observateurs indépendants et les certificats de légalité des bois issus des forêts du bassin du Congo.

**Le processus FLEGT** (application des lois forestières, gouvernance et commerce) initié par l'Union européenne, vise à aboutir à la signature d'accords de partenariat volontaire (APV) entre chacun des États de la sous-région exportateur de bois et l'Union européenne. Une fois signés, ceux-ci limiteront l'exportation des bois au sein de l'UE uniquement aux bois qui remplissent les conditions de légalité définies de commun accord par les signataires. Tous les pays du bassin du Congo exportateurs de bois sont engagés dans le processus. Les premiers APV devaient être signés entre l'UE et le Congo puis le Cameroun au cours de l'année 2009. Les autres pays ont déjà entamé des discussions informelles avec l'UE et l'ouverture des négociations devra avoir lieu en 2009.

Avant même la mise en oeuvre du processus FLEGT, certains États de la sous-région avaient déjà adopté le principe d'associer des observateurs indépendants (OI) au suivi des opérations forestières en vue d'une plus grande transparence. L'expérience la plus ancienne et la plus diversifiée est celle du Cameroun. En effet, depuis 1999, le Cameroun a associé régulièrement des OI dans la phase d'attribution des concessions forestières. Par la suite des ONG travaillant pour la promotion de la transparence telles que *Global Witness* et *Resource Extraction Monitoring* (REM) ont été associées au contrôle forestier, qui est pourtant une activité régalienne de l'État, et les rapports de ces suivis ont fait l'objet d'une large diffusion au niveau international. Le Cameroun a en plus travaillé avec le *World Resource Institute* (WRI) pour élaborer un atlas forestier interactif mettant à disposition des utilisateurs intéressés des informations de base sur la gestion des concessions forestières. La République du Congo a aussi impliqué des OI dans ses opérations forestières et son atlas forestier (élaboré avec WRI) est finalisé. Tous les pays de la sous-région sont actuellement en voie

d'élaboration des atlas en collaboration avec WRI. L'expérience de transparence de la RDC, tant dans l'élaboration du cadre juridique de la gestion forestière que dans le processus de conversion des anciens titres d'exploitation forestière mérite aussi d'être soulignée. À chaque étape du processus, l'administration forestière de ce pays travaille avec des ONG nationales et internationales ainsi qu'avec des partenaires techniques et financiers internationaux et le secteur privé.

L'OFAC (Observatoire des Forêts d'Afrique centrale), qui est en cours d'établissement par la COMIFAC, devra aider tous les pays d'Afrique centrale à rendre disponible de manière transparente différentes des données du secteur forestier incluant l'état du couvert forestier, la situation de l'exploitation forestière et la conservation et valorisation de la biodiversité. De plus, sous l'égide de la COMIFAC, les pays de la sous-région ont signé en 2008 un accord sous-régional relatif au contrôle forestier.

De son côté le secteur privé a aussi pris des initiatives en vue de l'amélioration de la légalité dans les opérations forestière et de l'amélioration de la transparence. Ainsi, 25 certificats de légalité (pour une superficie totale de 2.606.340 ha) ont été octroyés à des entreprises privées après des audits réalisés par des organismes indépendants spécialisés tels que SGS et Bureau Veritas (tableau 1.12). Nombre d'entreprises sont aussi impliquées dans le « *Forest Transparency Initiative* » (FTI) ; un projet financé par la Coopération du Royaume Uni (DFID) et mis en oeuvre par WRI dont le but est de rendre disponible au public les informations concernant la gestion des concessions forestières.



**Photo 1.13 : Une meilleure gestion des forêts de production passe notamment par l'adoption de plans d'aménagement.**

## La mise en oeuvre des aménagements forestiers sur le terrain : des progrès remarquables

S'il existe un domaine qui a connu en dix ans des progrès remarquables en matière de gestion forestière en Afrique centrale, c'est bien celui de la mise en application des aménagements forestiers sur le terrain. De zéro hectare aménagé en 2000, la sous-région compte en 2008 plus de 11,3 millions d'ha de concessions forestières gérées selon des plans d'aménagement approuvés par les États. Ces forêts aménagées se trouvent dans quatre pays : le Cameroun, le Congo, le Gabon et la RCA (tableau 1.11). En RCA, 8 des 11 concessions attribuées sont déjà sous aménagement (soit 75,2 % de la superficie concédée), et le processus d'élaboration et d'approbation des plans d'aménagement dans les trois concessions restantes devraient aboutir en 2009. Pour toute la sous-région environ 36,4 millions d'ha ont été attribués sous forme de 256 concessions forestières dont 87 concessions sont sous aménagement représentant 31 % des superficies attribuées (11,3 millions d'hectares). Ces données devraient évoluer rapidement dans les cinq années à venir, car le processus d'élabora-



**Photo 1.14 : La forêt dense est une succession d'arbres dominants et d'arbres dominés.**

tion des plans d'aménagement est en cours, à un stade plus ou moins avancé, pour 142 concessions (21,4 millions d'ha). Des solutions sont actuellement recherchées pour intégrer dans ce processus de gestion durable les concessions restées à l'écart jusqu'aujourd'hui, au travers de deux projets financés, ou en voie de l'être, par l'Agence française de Développement : projet PAPPFG au Gabon et un projet en cours de montage au Congo.

Un changement important devrait venir de la RDC. Les 65 titres convertibles<sup>1</sup> (environ 9,7 millions d'ha) sont les seuls légalement attribués et engagés dans le processus de planification de l'aménagement. Dans un délai de quatre ans, ces titres convertibles devront avoir des plans d'aménagement approuvés et certains pourront probablement déjà être bien engagés dans le processus de certification. Par ailleurs il reste dans ce pays 91 titres définis (environ 12,7 millions d'ha) pour lesquels le processus de conversion/attribution continue.

## La certification forestière : une reconnaissance internationale des progrès réalisés vers la gestion durable des forêts en Afrique centrale

Depuis l'avènement de la certification forestière au début des années 1990, un certain nombre d'entreprises du secteur privé opérant dans l'exploitation forestière en d'Afrique centrale ont montré une grande volonté d'adhérer au principe de la certification et une ouverture à se faire auditer sur la base des exigences, reconnues internationalement, de bonne gestion forestières. Le cas le plus indicatif est celui d'une entreprise opérant au Gabon (Leroy Gabon) qui a obtenu un certificat de gestion durable FSC en 1996 (Eba'a Atyi, 2006). Toutefois, le certificat de Leroy Gabon a presque immédiatement été retiré à la demande de certaines ONG qui considéraient que le plan d'aménagement de ladite entreprise n'était pas satisfaisant, puisqu'en fait, l'État gabonais n'avait pas encore défini les conditions d'élaboration des plans d'aménagement forestier. Le système de certification du FSC (Forest Stewardship Council) est considéré comme le plus exigeant au niveau international, insistant non seulement sur les aspects techniques de l'aménagement forestier, mais aussi sur les aspects sociaux et environnementaux. Le système FSC utilise les mêmes principes et critères de base pour évaluer la gestion forestière dans le monde entier. Ainsi, l'octroi d'un certificat FSC à une entreprise équivaut à une reconnaissance internationale de la qualité de sa gestion forestière dans l'espace considéré.

Il a fallu attendre 10 ans pour voir un autre certificat FSC être émis en Afrique centrale sur une concession de 42.000 ha environ (à la société Wijma au Cameroun). Partant de zéro hectare au début de l'année 2006, les superficies forestières certifiées FSC sont montées à plus de 3 millions d'ha en octobre 2008 réparties entre trois pays : le Cameroun (899.822 ha), le Congo (834.302 ha) et le Gabon (1,3 millions d'ha). Ces superficies sont gérées par sept entreprises dont quatre au Cameroun (Wijma, SEFAC, TRC, Pallisco), une au Congo (CIB) et deux au Gabon (CEB et Rougier-Gabon). En dehors du système FSC, KERHOUT qui est un autre système de certification de gestion forestière durable, a octroyé des certificats pour environ 1,2 millions d'ha de forêts de production, localisées au Gabon (voir tableau 1.12). Ces certificats Keurhout sont progressivement remplacés par les entreprises certifiées par des certificats FSC. Certaines entreprises ont aussi opté pour une certification de gestion environnementale (ISO 14001) principalement au Gabon avec 549.327 ha, en complément d'une certification de légalité ou d'une certification de gestion durable.

<sup>1</sup> Voir chapitre 6 «Les forêts du Congo en 2008» dans ce rapport.

## Une plus grande participation des populations locales à la gestion forestière, la décentralisation et un effort pour une meilleure distribution des bénéfices

Parmi les plus importantes innovations des nouvelles législations forestières adoptées par les pays d'Afrique centrale se trouvent celles relatives à la participation des populations locales, à la décentralisation et au partage des bénéfices. Ces innovations sont illustrées par l'introduction des notions de forêts communautaires, forêts communales, forêts des collectivités décentralisées et fiscalité décentralisée. Ces notions, relatives soit à la gestion forestière soit au régime fiscal, se retrouvent avec des terminologies variées dans les législations de tous les pays. Toutefois, le pays où la plupart de ces notions trouvent des applications quantifiables est le Cameroun. En effet, les données de l'administration forestière indiquent que jusqu'en 2007, 177 forêts communautaires (FC) couvrant 632.000 ha avaient déjà été attribuées. 143 de ces forêts communautaires avaient déjà un plan de gestion simple approuvé par l'administration forestière pour une superficie totale de 564.000 ha. Il faut rappeler que les FC sont gérées par les communautés villageoises pour la production de biens et services forestiers aux bénéficiaires des communautés concernées. La même année, des forêts communales avaient été attribuées à six communes pour 141.000 ha dont quatre disposent déjà de plans d'aménagement approuvés pour une superficie totale de 110.000 ha.

Le Cameroun pratique aussi la fiscalité décentralisée depuis 1997. Ainsi les communes rurales des zones forestières reçoivent annuellement 50 % de la redevance forestière annuelle (RFA) reversée à chacune de ces collectivités territoriales décentralisées par le gouvernement central en fonction de l'étendue des concessions forestières qu'elles contiennent et du montant versé par les entreprises par unité de surface. Les statistiques du Ministère des Finances montrent qu'en 2007 plus de 6,7 milliards de CFA (10,2 millions €) ont été reversés aux communes rurales du Cameroun au titre de la fiscalité décentralisée. La RCA pratique également la fiscalité décentralisée en reversant une taxe de 1.000 CFA/m<sup>3</sup> de bois prélevé dans chacune des communes abritant une exploitation forestière.

Dans les autres pays, la foresterie communautaire est parfois prévue par le cadre législatif mais n'est pas mise en place effectivement. La fiscalité décentralisée est également prévue au Congo et en RDC, mais sa mise en œuvre n'est pas effective.



*Photo 1.15 : Formation à la prise de mesure du diamètre.*

**Tableau 1.11 : Situation de la mise en œuvre des aménagements forestiers en Afrique centrale en 2008**

Concessions forestières	Cameroun		Congo		Gabon		Guinée Eq.		RCA		RDC		Total Superficie (ha)	Total Nombre
	Superficie (ha)	Nombre												
Processus non initié			3.696.109	27									3.696.109	27
Sous convention définitive (plans d'aménagement approuvés)	4.207.862	65	1.907.843	3	3.449.131	11			1.739.055	8		0	11.303.891	87
Sous conventions provisoires (plan d'aménagement en préparation)	1.866.171	38	6.371.718	22	6.018.597	33			582.789	3			14.839.275	96
Total des concessions déjà attribuées	6.074.033	103	11.975.670	52	9.467.728	44			2.321.844	11		65	39.009.521	275
Assiettes de coupes annuelles (AAC) totales en 2007	247.758	91	181.687	26	74.392	12			81.684	10			585.521	139

Source : données collectées par le projet FORAF, 2008.

**Tableau 1.12 : État des lieux de la certification forestière dans les pays d'Afrique centrale en 2008**

Type de certificats	Cameroun		Congo		Gabon		RCA		RDC		Total Nbre conc.	Total Superficie certifiée (ha)
	Nbre conc.	Superficie certifiée (ha)										
Concessions disposant de certificats de légalité (TLTV, OLB)	21	1.722.786	0	0	2	622.399	1	195.500	1		25	2.540.685
FSC	8	899.822	2	834.302	4	1.304.963					14	3.039.087
ISO 14001					1	549.327					1	549.327
Keurhout					2	1.166.027					2	1.166.027
PAFC			0	0							0	0
<b>Total des forêts certifiées gestion durable</b>	<b>8</b>	<b>899.822</b>	<b>2</b>	<b>834.302</b>	<b>4</b>	<b>1.304.963</b>					<b>14</b>	<b>3.039.087</b>
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>2.280.900</b>	<b>6</b>	<b>3.958.203</b>	<b>13</b>	<b>5.020.994</b>	<b>1</b>	<b>195.500</b>	<b>2</b>		<b>50</b>	<b>11.455.597</b>

Source : données collectées par le projet FORAF, 2008.

## Des insuffisances à pallier

### Des cadres légaux et institutionnel non finalisés et parfois incohérents

Au-delà de l'introduction des notions innovantes et favorables à la gestion durable des ressources forestières dans les législations de la sous-région, le problème de l'applicabilité de plusieurs provisions de ces législations se pose, car les lois ne sont pas toujours complétées par des textes d'applications nécessaires et parfois il existe des incohérences entre les textes. En guise d'exemple plusieurs législations font allusion aux forêts communautaires et aux forêts des collectivités décentralisées, mais par manque de textes d'application

sur ces thèmes aucune application ne se fait. Il en est de même de l'absence souvent constatée des modalités de distribution des redevances forestières.

L'application des nouvelles législations est aussi rendue difficile par des incohérences entre différents textes sur des sujets identiques. Une étude comparative des législations forestières des pays du bassin du Congo (Perthuisot et Durrieu de Madron, 2008) relève plusieurs de ces incohérences.

### Des statistiques et informations du secteur forestier non maîtrisées

À quelques exceptions près, les administrations forestières maîtrisent mal les statistiques de leur secteur. La plupart des administrations forestières n'ont pas accès aux données et informations fiables sur les projets de développement en cours dans le secteur, leurs financements et leur durée d'exécution. Les administrations ne sont pas non plus informées de l'évolution du processus de certification forestière. Les mécanismes d'échanges d'information entre la société civile (ONG), le secteur privé et les administrations forestières sont très insuffisants. Les administrations forestières ne possèdent pas d'informations sur les volumes des appuis financiers rassemblés par les ONG ni sur

les capacités techniques des ONG et des entreprises privées. Dès lors les capacités institutionnelles du secteur forestier sont toujours mal estimées en Afrique centrale.

La COMIFAC, à travers la mise en place de l'Observatoire des Forêts d'Afrique centrale (OFAC), vise à aider les pays à combler les lacunes dans ce domaine, car sans informations, la prise de décisions dans le secteur forestier restera défailante. Pour ce faire, les pays devraient mettre en place des structures minimales pour la collecte des données et de telles structures font encore défaut.

### Une ressource toujours mal connue

Malgré les projets réalisés en aménagement forestier dans la sous-région, les écosystèmes forestiers restent insuffisamment connus à cause d'un effort de recherche insuffisant et disparate. Un cas indicatif de cette connaissance insuffisante est l'absence de réseau de placettes permanentes de suivi de la dynamique forestière dans presque tous les pays. Dans les quelques pays où on trouve de telles placettes (p. ex. RCA), elles ne sont pas représentatives de l'ensemble des forêts ou elles

sont très récentes et ne permettent pas d'avoir des résultats utilisables pour la gestion forestière.

Les importantes bases de données constituées à l'aide des inventaires d'aménagement constituent une mine colossale d'informations et mériteraient d'être mieux valorisées à l'échelle régionale pour améliorer les connaissances sur les écosystèmes forestiers. Diverses initiatives dans ce sens sont en cours.

### Un secteur informel dominant et mal connu

Compte tenu du contexte économique de gestion des ressources forestières évoqué plus haut, le secteur informel revêt une grande importance dans le secteur forestier en Afrique centrale. Ce secteur informel va de l'approvisionnement des populations rurales en produits forestiers divers

dans le cadre des droits d'usages, à la satisfaction des besoins des grands centres urbains en bois d'oeuvre et bois énergie et parfois à l'alimentation des marchés régionaux et internationaux (quantités souvent peu significatives). Malgré son importance, le secteur informel des produits forestiers



*Photo 1.16 : Une équipe du Ministère Camerounais en charge des forêts se forme à l'utilisation du GPS.*

reste peu connu et les données le concernant sont parcellaires et incomplètes. Des études beaucoup plus systématiques devraient être conduites sans délais afin de mieux orienter une prise de décision holistique concernant le secteur forestier. Des

études sont en cours de réalisation dans le cadre du projet FORAF, avec le double objectif de fournir des données supplémentaires et de définir les méthodologies à mettre en oeuvre dans le futur pour le suivi de ce secteur.

### Des problèmes de gouvernance persistants

---

Malgré les efforts mis en place pour améliorer la gouvernance forestière des problèmes persistent dans ce domaine car dans l'ensemble les institutions de contrôle forestier restent faibles. Il faut cependant noter que les problèmes de gouvernance qui sont ressentis dans le secteur forestier sont caractéristiques des contextes sociopolitiques généraux des pays d'Afrique centrale. Dans le cas du Cameroun par exemple, l'expérience louable de fiscalité forestière décentralisée tarde à produi-

re des impacts significatifs sur le développement local des zones forestières. Alors que le gouvernement central, après une période de flou, reverse déjà de manière transparente des sommes considérables aux communes des zones forestières, la gestion de ces sommes par les élus locaux reste opaque. Les faibles capacités des gestionnaires de ces ressources financières reçues au titre de la fiscalité décentralisée, et la mauvaise gouvernance locale aboutissent finalement à des impacts faibles.

## Perspectives pour une production du bois d'œuvre en Afrique centrale

L'évolution de l'état des forêts d'Afrique centrale pendant les 5 prochaines années sera affectée par cinq éléments clés qui devraient avoir des im-

pacts sur les approches de gestions des institutions gouvernementales, du secteur privé et de la société civile.

### L'opérationnalité des nouveaux instruments et mécanisme de financement des forêts

---

Les nouveaux instruments de financements évoqués ci-dessus sont sur la phase de lancement. C'est particulièrement le cas du CBFF, du programme stratégique d'appui à la gestion durable du bassin du Congo du GEF et des fonds fiduciaires en création dans certains paysages CARPE/PFBC (cas du TNS par exemple). Ces instruments et mécanismes devraient bientôt devenir opérationnels et constituer une source de renforcement des capacités particulièrement importante pour les activités de conservation, activités pour lesquelles les pays à faibles revenus de la sous-région ne peuvent logiquement pas donner une

priorité budgétaire élevée. De même, ces nouvelles initiatives de financement pourront permettre une meilleure coordination des politiques sous-régionales en matière de gestion forestière, coordination dont les efforts sont entrepris depuis quelques années grâce à la COMIFAC. Déjà, le CBFF a lancé un premier appel à projets, qui a connu un énorme succès, avec 94 projets présélectionnés. Un nombre important (une vingtaine) des projets présélectionnés sont supranationaux, avec des activités prévues dans au moins deux pays de la sous-région. L'efficacité d'une telle coordination dépendra néanmoins de la capacité du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à assurer ce rôle.

### L'aboutissement du processus FLEGT

---

À l'horizon 2013, au moins quatre des six pays exportateurs de bois de la sous-région devraient avoir signé des APV avec l'UE dans le cadre du FLEGT. L'UE demeurant le premier client de l'Afrique centrale pour ses exportations de bois, les APV présenteront une incitation supplémentaire pour les pays de la sous-région à s'engager davantage dans la lutte contre l'illégalité dans le secteur forestier. Il existe un risque que les pays de l'UE, face à la crise économique, réduisent plus

fortement leur demande en bois tropicaux que ne le feraient les pays Asiatiques traditionnellement moins exigeants en matière de légalité. Néanmoins des échanges déjà entrepris entre l'Afrique centrale, l'UE et la Chine au sujet du FLEGT devraient amoindrir ces risques. L'intérêt des APV est que pendant les négociations, les systèmes de traçabilité des bois sont améliorés et pendant l'application, le principe d'implication des observateurs indépendants sera généralisé.

## L'évolution des négociations sur le REDD

Les réglementations sur la réduction des émissions de carbone dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) sont en cours de négociations. Celles-ci devraient aboutir dans les prochaines années, et selon les modalités qui seront retenues, le REDD pourrait présenter pour les pays du bassin du Congo une incitation à une meilleure préservation de la biomasse forestière actuelle en échange de ressources financières. À contrario, l'issue des négociations pourrait inciter les États disposant d'énormes ressources foncières, comme la RDC, à se tourner vers des nouvelles options alternatives de production de richesses

telle que la production de biocarburants à travers de larges espaces de cultures de palmier à huile par exemple. De ce point de vue, la coordination de la COMIFAC est nécessaire pour donner plus de poids aux options REDD les plus favorables à l'Afrique centrale. À terme, il va s'agir pour chaque État de pouvoir faire une combinaison des 3 options de valorisation de son potentiel forestier que sont : l'aménagement durable des forêts de production, les marchés de carbone et les paiements pour les services environnementaux (PES), notamment à travers les concessions de conservation.

## La certification forestière

Les premiers certificats FSC obtenus dans la sous-région semblent avoir eu un effet boule-de-neige incitant les entreprises hésitantes à s'engager vers la certification forestière. Presque toutes les entreprises engagées dans la gestion forestière durable des territoires qui leur sont concédés visent désormais l'obtention d'un certificat de gestion forestière durable, ce qui était loin d'être le cas il y a encore 5 ans. De même, les marchés internationaux demandeurs de bois tropicaux certifiés

d'Afrique vont être confortés dans leurs exigences en voyant l'offre s'améliorer. On peut raisonnablement espérer que l'Afrique centrale disposera de 7 à 10 millions d'ha de forêts certifiées dans un horizon de cinq ans. La généralisation de la certification forestière apportera alors une amélioration substantielle de la gouvernance dans la gestion des concessions forestières, puisque les audits de certification se font de manière indépendante et sur la base d'exigences internationalement reconnues.

## L'aboutissement de certaines réformes en RDC

En raison de l'instabilité sociopolitique qui y a régné pendant les 20 dernières années, la RDC est la nation avec le secteur forestier national le moins développé. La stabilité politique revenant progressivement, la RDC a entrepris avec l'appui de la communauté internationale un certain nombre de réformes de son secteur forestier. Au fur et à mesure que ces réformes aboutissent, la RDC redevient le plus grand point d'intérêt de la gestion forestière en Afrique centrale. Son rôle et ses potentialités pour le REDD devraient en faire un leader dans les quelques années à venir. Un exemple des réformes dont l'aboutissement devrait avoir des conséquences dans la gestion forestière de la sous-région est le processus de conversion des anciens titres. À l'issue d'un processus exemplaire de validation de la légalité des titres d'exploitation forestière, ce sont plus de 10 millions d'ha de forêts de production qui sont maintenant inscrit dans une démarche d'aménagement durable des concessions.

Il reste encore à réaliser le zonage, pour pouvoir définir les vocations affectées aux espaces forestiers (production forestière industrielle, valorisation par les populations locales, conservation).



*Photo 1.17 : Un garde de l'ICCN scrute l'horizon à la recherche d'animaux sauvages.*

## Valorisation et conservation de la biodiversité

### État des connaissances de la biodiversité dans le bassin du Congo

La plus grande partie du bassin du Congo s'inscrit dans le biome des forêts feuillues tropicales et subtropicales humides (Olson et al., 2001). Dans ce biome, de grandes zones (centre et le nord-est du Gabon, une grande partie du nord du Congo, et plusieurs grandes régions de la République démocratique du Congo) ont été mises en exergue comme faisant partie les 10 % des zones les plus sauvages de la terre en utilisant l'approche « human footprint » (Sanderson et al., 2002). Plus récemment, Burgess et al. (2006) ont cartographié la biodiversité africaine, et les zones dans le bassin du Congo connues pour être les plus riches en vertébrés et en espèces végétales sont celles qui entourent le grand bassin central lui-même.

Burgess et al. (2006) ont qualifié les forêts du bassin du Congo comme étant d'une spécificité biologique exceptionnelle à l'échelle mondiale, mais aussi comme étant relativement intactes. Les forêts du bassin de l'Amazonie, bien que vastes, ont depuis longtemps perdu la mégafaune terrestre qui y vivait, ainsi un grand nombre de propagateurs de semences ne jouent plus leur rôle (Janzen, 1982). Dans certaines zones en Afrique la même chose s'est produite, mais dans le bassin du Congo, les éléphants, les singes et les autres éléments de la grande faune restent, et resteront importants pour l'écologie de la région (Blake et al., 2009).

#### Encadré 1.3 : Les sites du Patrimoine mondial en Afrique

La Convention du Patrimoine mondial UNESCO de 1972 contribue à l'Objectif Universel de 2010 visant à réduire le taux d'appauvrissement de la diversité biologique, notamment à travers la sauvegarde des habitats pour les espèces menacées, par le classement de sites naturels transfrontaliers et l'établissement de corridors écologiques protégés.

La situation globale de la Convention du Patrimoine mondial en Afrique subsaharienne est la suivante :

43 États Parties ont ratifié la Convention du Patrimoine mondial sur les 46 États Membres de l'UNESCO issus de cette région.

#### Biens du Patrimoine mondial par région

Régions	Culturel	Naturel	Mixte	Total	%	États Parties avec des biens inscrits
Afrique subsaharienne	40	33	3	76	9	27
États arabes	60	4	1	65	7	16
Asie et Pacifique	125	48	9	182 *	21	27
Europe et Amérique du Nord	372	54	9	435 *	50	49
Amérique latine et Caraïbes	82	35	3	120	14	25
<b>Total</b>	<b>679</b>	<b>174</b>	<b>25</b>	<b>878</b>	<b>100</b>	<b>145</b>

\* "Uvs Nuur Basin" (Mongolie, Fédération de Russie) est un site transrégional, situé à la fois en Europe et en Asie et Pacifique. Il est comptabilisé ici en Asie et Pacifique.

Aujourd'hui, le concept de Patrimoine mondial est bien compris par l'ensemble des partenaires, et sert de catalyseur pour la coopération internationale au point que les biens inscrits sur la liste du Patrimoine mondial peuvent recevoir des aides financières de diverses sources pour des projets de conservation et de gestion du patrimoine commun de l'humanité.

#### Les biens naturels classés au Patrimoine mondial dans le bassin du Congo :

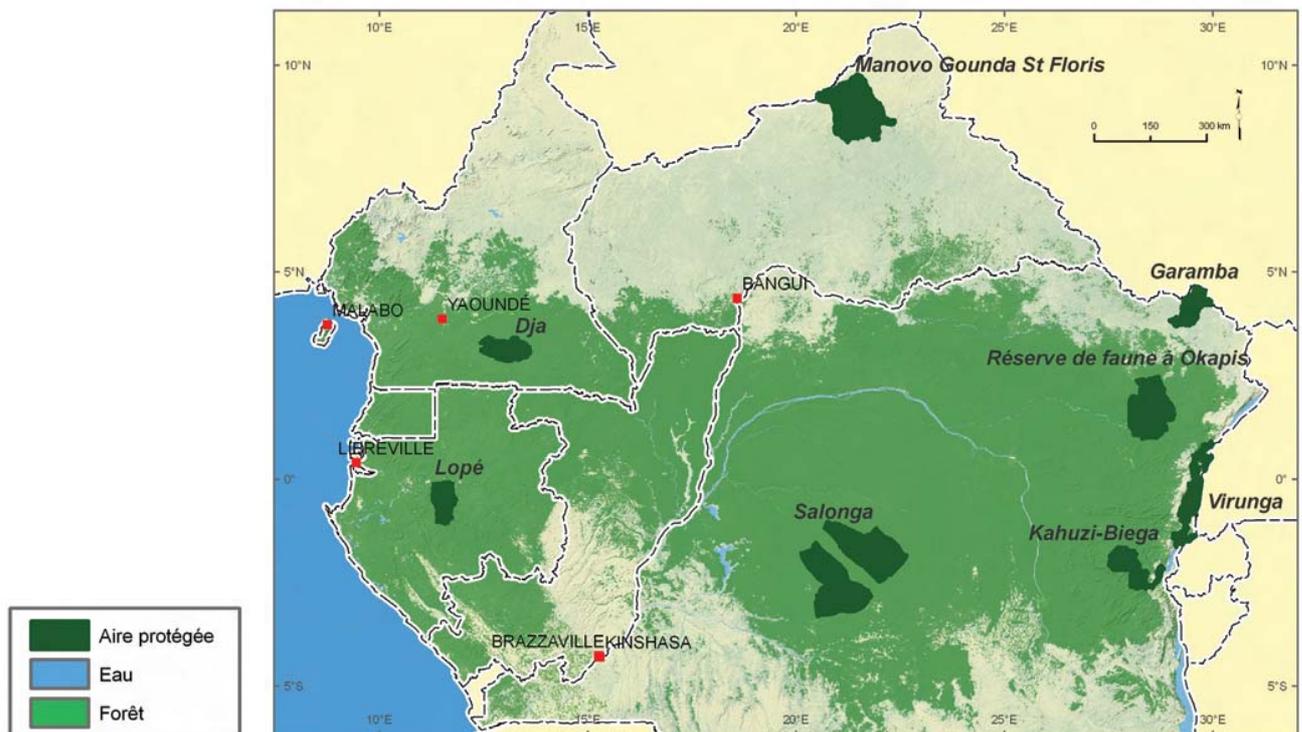
Biens par pays	Critères	Date de classification
<b>République démocratique du Congo</b>		
Parc national des Virunga	Naturel	1979
Parc national de Kahuzi-Biega	Naturel	1980
Parc national de la Garamba	Naturel	1980

Biens par pays	Critères	Date de classification
Parc national de la Salonga	Naturel	1984
Réserve de faune à okapis	Naturel	1996
<b>Cameroun</b>		
Réserve de faune du Dja	Naturel	1987
<b>République Centrafricaine</b>		
Parc national du Manovo-Gounda St Floris	Naturel	1988
<b>Gabon</b>		
Ecosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda	Mixte : culturel et naturel	2007

La mission de l'UNESCO en faveur du Patrimoine mondial consiste à :

- encourager les États Parties à la Convention à proposer des sites sur leur territoire national pour inscription sur la liste du Patrimoine mondial ;
- encourager les États Parties à élaborer des plans de gestion pour les biens classés et à mettre en place des systèmes de soumission de rapports sur l'état de conservation des biens du Patrimoine mondial ;
- aider les États Parties à sauvegarder les biens du Patrimoine mondial en leur fournissant une assistance technique et une formation professionnelle ;
- mobiliser la coopération internationale dans le domaine de la conservation du Patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale ;
- fournir une assistance d'urgence aux sites du Patrimoine mondial en cas de danger immédiat ;
- appuyer les activités menées par les États Parties pour sensibiliser le public à la préservation du Patrimoine mondial ;
- encourager la participation des populations locales à la préservation de leur patrimoine culturel et naturel.

L'inscription sur la liste du Patrimoine mondial n'est qu'une première étape de la protection des sites. Les efforts de gestion et de protection sont un processus continu auquel doivent participer les populations locales autant que les gestionnaires de sites et les autorités nationales. Quand les caractéristiques mêmes qui ont motivé l'inscription d'un site sur la Liste du Patrimoine mondial sont menacées, l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial en péril peut être un outil efficace de conservation. Elle attire l'attention de la communauté internationale sur les sites mis en péril par les conditions naturelles ou l'activité humaine telles que les conflits armés et les guerres, les tremblements de terre et autres catastrophes naturelles, la pollution, le braconnage ou l'urbanisme sauvage, et mobilise des ressources internationales pour prendre des mesures urgentes.



Sources : INC/WCS, WRI, WWF, ECOFAC, ICCN et FORAF  
 Figure 1.2 : Les sites du Patrimoine mondial en Afrique centrale

Une revue détaillée de la biodiversité en Afrique centrale n'a pas été possible dans le rapport sur l'État des Forêts 2006, pour la simple raison que l'inventaires des différents taxons étaient généralement biaisés en faveur de la partie ouest de l'Afrique centrale (sud et ouest du Cameroun, Guinée équatoriale et les côtes du Gabon et de la République du Congo), et du Rift Albertine (PFBC, 2006).

Depuis le dernier rapport sur l'État des Forêts (PFBC, 2006), l'état des connaissances sur le bassin du Congo s'est nettement amélioré, spécifiquement sur les 12 paysages du programme CARPE/PFBC. Etant donné qu'il y a beaucoup de sites individuels différents à l'intérieur de ces douze paysages, un effort concerté a été fait pour normaliser les méthodes et approches. Même s'il est reconnu qu'il serait intéressant d'avoir un tableau complet de tous les taxons dans tous les sites, ni les ressources humaines ni les ressources financières ne sont actuellement disponibles pour faire un tel travail. Toutefois, comme l'objectif de conservation de ces forêts est avant tout de maintenir la fonctionnalité des écosystèmes encore présents, des indicateurs représentatifs des forêts les plus intactes ont été sélectionnés.

Les éléphants et les grands singes ont été choisis comme indicateurs des écosystèmes intacts et

fonctionnels, car, si une forêt subit une chasse non durable, ces espèces sont les premières à disparaître. Ceci tient à trois raisons (i) les éléphants et les grands singes sont choisis par les chasseurs, car ils donnent un meilleur rendement (en termes de kg de viande) par effort de chasse, (ii) ils se rencontrent généralement à une plus faible densité que les petites espèces et (iii) en raison de leurs taux de reproduction lents, les prélèvements se font plus rapidement que les remplacements.

Deux autres indicateurs ont été utilisés pour «l'état des forêts». L'un est le signe de l'abondance des signes humains. Les signes de présence humaines sont inversement proportionnels à la densité des éléphants et à la densité des grands singes au moins dans des endroits où n'y a pas de lutte anti-braconnage ou d'autres activités de protection de la faune. L'autre est le taux de perte de la couverture végétale (déforestation nette).

Depuis l'an 2000, plus d'une centaine d'inventaires différents ont été effectués au sein du bassin du Congo, et les résultats de ceux-ci sont rapportés dans la partie IV du présent volume réservée à la gestion des paysages. Dans les sites où les layons (transects) ont été utilisés ainsi que dans ceux où on a utilisé des parcours de reconnaissance (recce), il a été possible de faire des représentations graphiques :

- de la densité des crottes d'éléphants et de la densité des groupes de nids des grands singes (figures 1.3 et 1.4 pour les transects),
- des taux de rencontre des animaux (figures 1.5 et 1.6 pour les parcours de reconnaissance), et
- des signes humains (sur les transects et les parcours de reconnaissance : figure 1.7).

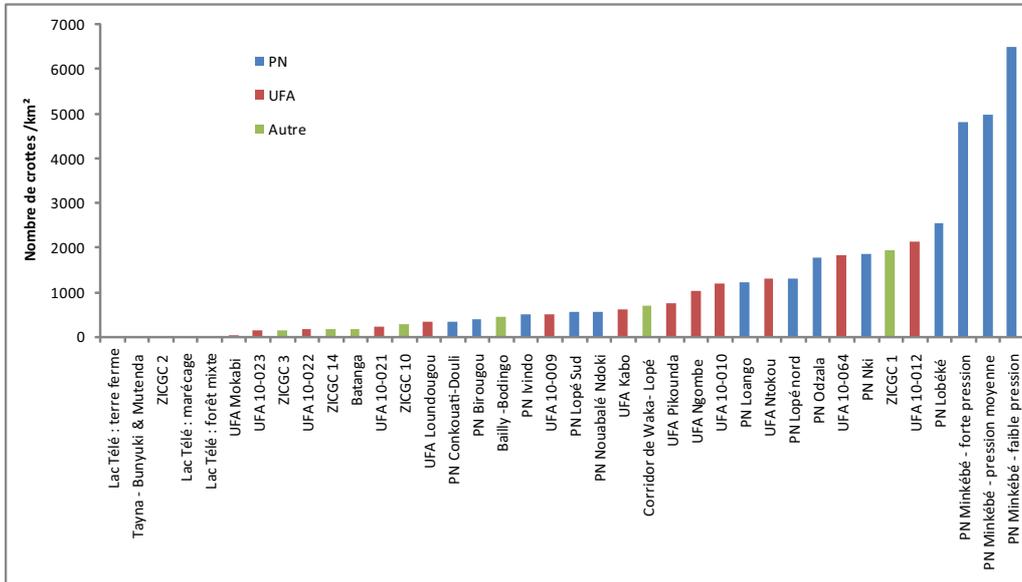


Figure 1.3 : Densité de crottes d'éléphants (nombre par km<sup>2</sup>)

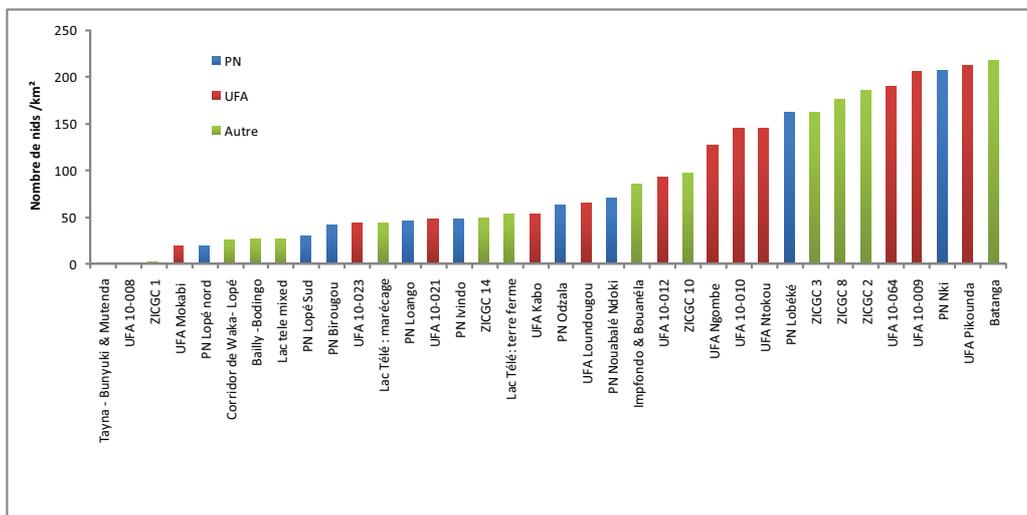


Figure 1.4 : Densité de nids de grands singes (nombre par km<sup>2</sup>)

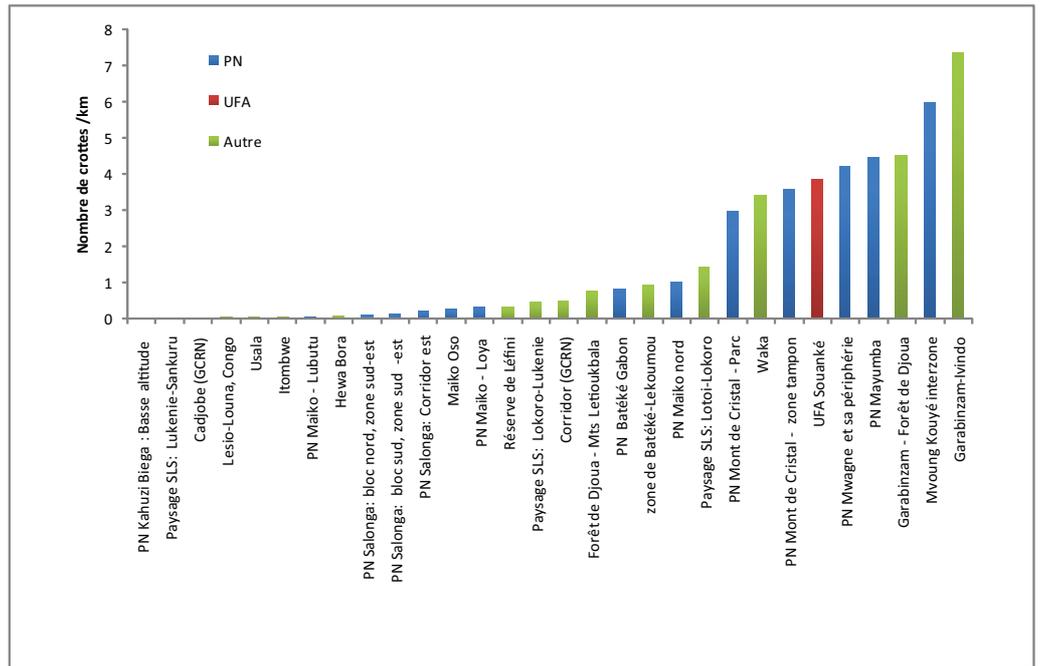


Figure 1.5 : Taux de rencontre par parcours de reconnaissance des crotes d'éléphants (nombre par km)

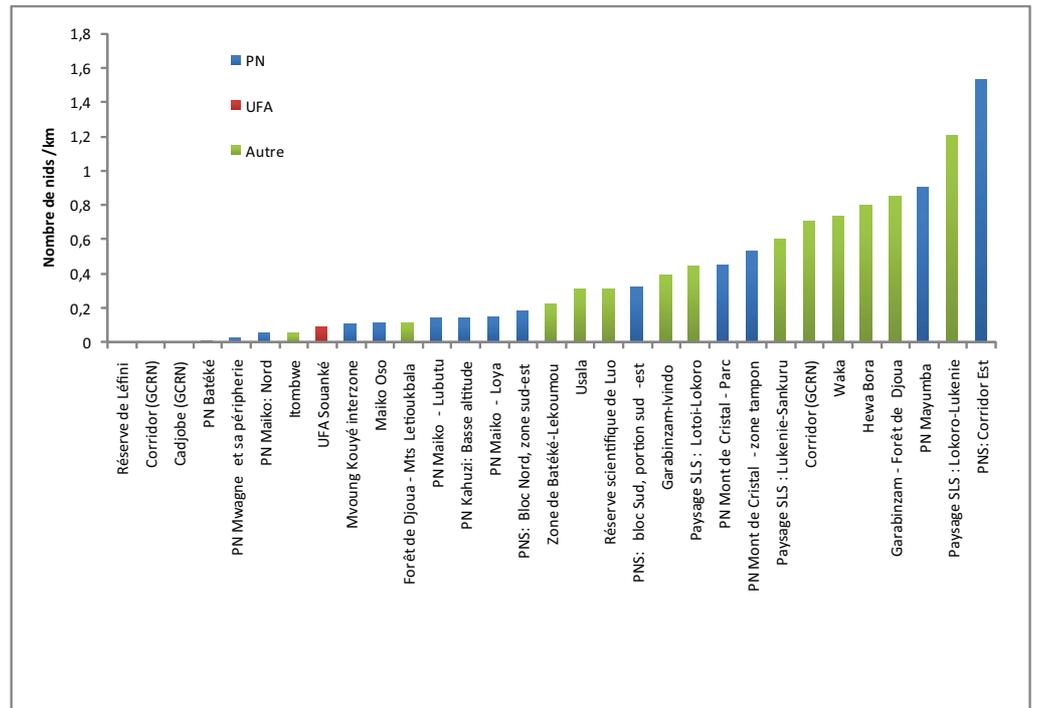


Figure 1.6 : Taux de rencontre par parcours de reconnaissance des groupes de nids de grands singes (nombre par km)

## Implications pour la planification de l'utilisation des terres

L'importance des aires protégées pour les éléphants est très claire (figures 1.3 et 1.5). La plupart des sites où il y a un faible taux de rencontre et de faibles densités des crottes d'éléphant correspondent aux zones gérées par les communautés, aux zones de chasse (ZICGC) ou aux concessions d'exploitation forestière. Tous les sites où les crottes d'éléphants sont abondantes se trouvent dans les aires protégées (Minkébé occupe les première, deuxième et troisième positions suivi du

Parc national de Lobéké en quatrième position). La plupart des aires protégées tombe dans la moitié supérieure du graphique, avec les concessions d'exploitation forestière assez dispersés tout au long. Il est important de noter que les concessions sans mesures de protection de la faune se trouvent dans la moitié inférieure du graphique, alors que certaines concessions déjà certifiées ou qui sont dans le processus de certification sont placées plus haut.



*Photo 1.18 : Un éléphanteau et sa mère dans une saline du Parc national Dzanga-Ndoki.*

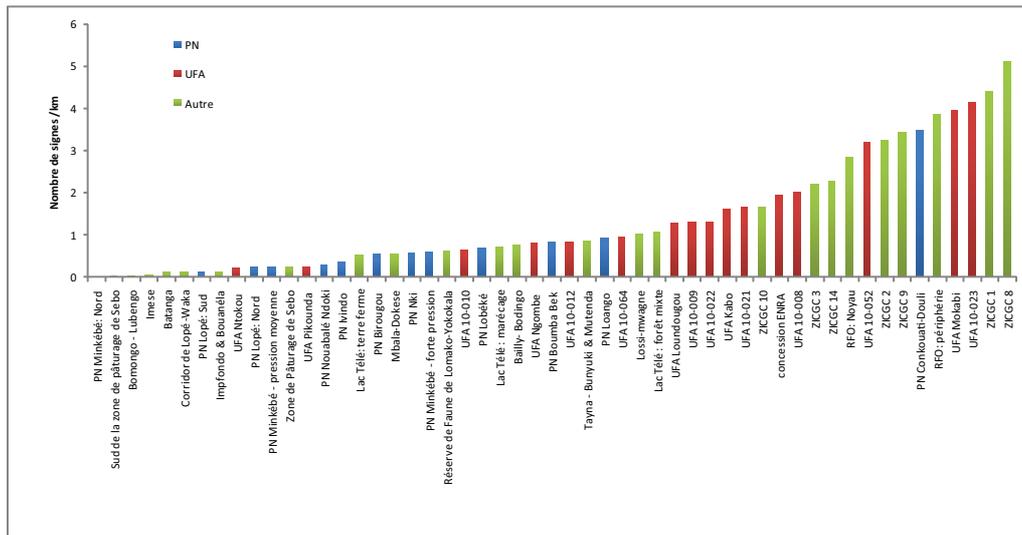


Figure 1.7 : Taux de rencontre de signes anthropiques sur les transects (nombre par km)

Pour les grands singes, aucun mode d'utilisation des terres n'émerge clairement (figures 1.4 et 1.6). Dans les concessions forestières, les zones à gestion communautaire et les zones de chasse les sites de nidification peuvent être de densité faible, moyenne ou abondante. Seules deux aires protégées (Nki et Lobéké) se sont retrouvées dans la partie supérieure du graphique. Il y a aussi clairement une différenciation sous-régionale : toutes les aires protégées de la moitié inférieure du graphique se trouvent au Gabon, et toutes celles qui sont situées dans la partie supérieure se trouvent soit au nord du Congo soit au sud-est du Cameroun. Cependant en considérant les zones de chasse et les zones à gestion communautaires, il n'y a pas de tendance régionale en faveur des sites camerounais et congolais tout le long du graphique. Ceci est probablement dû à l'effet de la récente (1996-2003) épidémie du virus Ebola dans les paysages du centre-est du Gabon et de l'ouest du Congo qui a presque réduit à néant les populations de grands singes, même dans certaines zones les plus reculées où la chasse n'est pas pratiquée (Minkébé, Mwagne).

Les bonobos sont mal représentés dans l'ensemble des données, vu qu'ils se rencontrent uniquement dans trois paysages, toutefois on peut noter qu'ils y sont toujours présents (Salonga, Tumba et Maringa-Lopori). Une analyse régionale plus formelle des données serait nécessaire pour tirer des conclusions relatives aux modes d'utilisation des terres. En général, toutes les espèces de faune sauvage sont beaucoup moins abondantes dans les paysages de la RDC que dans ceux des autres pays. Sur les 51 sites pour lesquels les données sur les taux de rencontre des crottes d'éléphants sont disponibles, la RDC est totalement absente de 50 % des sites les plus élevés. Sur les 38 sites pour lesquels les densités des crottes d'éléphants sont disponibles, seuls deux sites se situent en RDC, et tous les deux avec des densités très faibles en comparaison avec les autres sites de la liste. Sur les 53 sites pour lesquels des données sont disponibles concernant les taux de rencontre des groupes de nids des grands singes, la RDC est absente des 14 sites présentant les taux les plus élevés.

## Modes de gestion de la biodiversité

La gestion formelle de la biodiversité dans les pays d'Afrique centrale se fait principalement à travers les aires protégées. Au total, les aires protégées appartenant aux catégories I à VI selon la définition de l'UICN (UICN, 1994) sont au nombre de 341 couvrant une superficie totale de 57,1 millions d'ha (tableau 1.13). Ces statistiques incluent les zones d'intérêt cynégétique et les domaines de chasse. La répartition exacte des aires protégées entre différentes catégories UICN est difficile à faire compte tenu des disparités de conceptions entre acteurs et législations de différents pays. Les classifications faites dans les différents pays s'accordent néanmoins sur les parcs nationaux (catégorie II de l'UICN) et sur les zones cynégétiques et domaines de chasses (catégorie VI de l'UICN).

En termes de proportion, les 341 aires protégées représentent 14 % du territoire couvert part

les six pays forestiers d'Afrique centrale. Le nombre d'aires protégées et les proportions de superficie nationale couverte les plus élevés se rencontrent au Cameroun et en RCA. Il est cependant important de noter que c'est dans ces deux pays que l'on trouve des zones d'intérêt cynégétique occupant de grandes surfaces.

En soustrayant les aires protégées de la catégorie VI, c'est-à-dire les zones d'intérêt cynégétiques, les domaines de chasse, et les réserves communautaires, toutes des zones habituellement peu forestières, le nombre d'aires protégées dans la sous-région est réduit à 188 et la superficie totale couverte à environ 37,7 millions d'ha. Pour le Cameroun et la RCA le nombre d'aires protégées est réduit respectivement à 106 et 15 alors que les superficies totales passent à 4.360.761 ha et 6.066 115 ha respectivement.

**Tableau 1.13 : Nombre et superficie des aires protégées des catégories UICN I à VI dans les 6 pays d'Afrique centrale**

Pays	Nombre d'aires protégées	Superficie (ha)	Proportion du territoire national (%)
Cameroun	174	10.437.336	22
Congo	14	3.513.438	10
RCA	73	17.330.015	28
RDC	50	26.314.330	11
Gabon	17	2.431.367	9
Guinée Eq.	13	590.955	21
<b>Total</b>	<b>341</b>	<b>57.104.003</b>	<b>14*</b>

\* Proportion par rapport à la superficie totale de la sous-région

Source : FORAF, 2008.

En dehors des aires protégées de catégories VI, la gestion de la biodiversité en Afrique centrale est dominée par les parcs nationaux qui sont au nombre de 46 et couvrent près de 18,8 millions d'ha

(tableau 1.14). Les parcs nationaux constituent l'essentiel des aires protégées dans un pays comme le Gabon qui compte 13 parcs nationaux sur 17 aires protégées pour une superficie de 2,2 millions ha sur un total de 2,4 millions d'ha environ.

**Tableau 1.14 : Répartition des parcs nationaux dans les pays d'Afrique centrale**

Pays	Nombre	Superficie (ha)
Cameroun	15	2.682.407
Congo	3	2.189.161
RCA	5	3.188.700
RDC	7	8.240.000
Gabon	13	2.191.367
Guinée Équatoriale	3	303.000
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>18.794.635</b>

Source : FORAF, 2008.



© Jaap Van der Waarde

**Photo 1.19 : Le Malimbe à queue rouge (*Malimbus scutatus*) est sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN.**

En dehors de ces modes de gestion formelles de la biodiversité, les populations d'Afrique centrale utilisent abondamment les ressources de la biodiversité dans la vie quotidienne comme source d'alimentation, de médicaments, d'énergie domestique et d'éléments culturels. De nom-

breux produits forestiers non ligneux font l'objet d'un commerce allant du local à l'international (voir encadré 10.1). Le commerce des produits forestiers non ligneux s'effectue largement dans le cadre de l'informel et reste mal suivi par les administrations en charge du secteur forestier.

#### **Encadré 1.4 : Le programme ECOFAC**

Le programme ECOFAC participe depuis 1992 à la préservation et à l'utilisation rationnelle des forêts et écosystèmes d'Afrique centrale, en coopérant avec les États, et en y associant les populations concernées. Deux objectifs fondamentaux et complémentaires s'y rejoignent étroitement, la conservation et le développement durable. ECOFAC concrétise ainsi l'engagement de l'Union européenne dans la lutte contre l'érosion et perte de biodiversité, en même temps que le soutien du développement durable en Afrique centrale.

ECOFAC IV (2007-2010) est la quatrième phase du plus important Programme environnemental régional financé par le 9ème FED en Afrique centrale. Il appuie 7 pays d'Afrique centrale couvrant l'intégralité du bassin du Congo et concerne 8 aires protégées s'étendant sur près de 15 millions d'hectares.

Pour la première fois depuis le démarrage d'ECOFAC, la République démocratique du Congo est partie prenante du Programme, avec le Parc national de la Salonga comme site de référence. Il s'agit rappelons le du plus grand parc national forestier de toute l'Afrique (et est aussi site du Patrimoine mondial). Les Parcs nationaux de la Garamba, et des Virunga, bénéficient aussi du soutien d'ECOFAC.

Grâce aux soutiens reçus lors des trois précédentes phases du Programme, les aires protégées ECOFAC (cf. tableau ci-dessous) tendent progressivement à devenir des modèles de gestion dont il convient d'assurer la pérennisation. C'est l'ambition prioritaire d'ECOFAC IV, même si tout gestionnaire d'Aire Protégée sait que le chemin est long en la matière...

<b>Pays</b>	<b>Aire protégée</b>	<b>Superficie (km<sup>2</sup>)</b>
Cameroun	Réserve de Biosphère du Dja	5.260
Congo Brazzaville	Parc national d'Odzala-Kokoua et Sanctuaire des Gorilles de Lossi	13.200
Gabon	Parc national de la Lopé	5.360
Guinée Équatoriale	Parc national de Monte Alén	2.000
RCA	Parc national de Mbaere-Bodingue (Ngotto)	9.000
RCA	Zones cynégétiques villageoises (au Nord de la RCA)	80.000
Sao Tomé & Príncipe	Parc naturel d'Obo	295
RDC	Parcs nationaux de la Salonga, de la Garamba et des Virunga.	Respectivement 33.166, 5.112 et 7.769

#### **Le Programme ECOFAC s'appuie sur quatre axes stratégiques**

- Le renforcement des capacités des acteurs

Ce renforcement s'effectue au niveau local (cadres et techniciens en charge des aires protégées), au niveau local (administrations déconcentrées) et central (Institutions/administrations nationales en charge des aires protégées), et au niveau sous-régional (appui à la voix de l'Afrique centrale au niveau international).

- L'appui institutionnel

L'appui apporté aux institutions nationales vise l'amélioration du cadre juridique, et réglementaire, et technique, de la gestion des Aires protégées, et de leurs zones périphériques, avec l'insertion de cette thématique dans les politiques sectorielles de leur développement durable.

- La gestion intégrée des aires protégées

La gestion des aires protégées est placée dans une logique «aménagement du territoire» en appuyant au niveau local la mise en place de plateformes de concertation multi-acteurs chargées d'assurer la gestion concertée des aires protégées, et de planifier le développement des zones périphériques, et l'ensemble des dynamiques opérationnelles et institutionnelles permettant de conforter cette nécessaire approche.

- Le développement économique durable

Les aires protégées doivent contribuer au développement économique local et à la lutte contre la pauvreté des populations riveraines en valorisant les produits forestiers non ligneux (approche filières) et la faune sauvage (écotourisme, chasse communautaire, etc.), ou encore en développant la foresterie communautaire et en apportant un appui ciblé à l'amélioration de la productivité des systèmes agraires.

## Une vision régionale

Au plan régional, la coordination du programme et le suivi des composantes nationales se fait :

Au travers du partenariat étroit avec le Réseau des Aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC) pour renforcer l'ancrage régional de la gestion des Aires protégées.

En participant aux concertations multi-bailleurs dans le cadre du Partenariat des Forêts du bassin du Congo (PFBC), pour appuyer la mise en oeuvre d'actions concertées au niveau régional comme par exemple le plan d'action FLEGT dans les zones périphériques des aires protégées ou l'identification des sources pérennes de financement ;

En s'associant aux mécanismes institutionnels régionaux comme la Conférence des Ministres des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) ;

Au niveau étatique ou sous-régional, ECOFAC appuie aussi dans toute la mesure du possible les mécanismes de financement durable internationaux en cours d'élaboration (marchés du carbone, REDD, et autres).

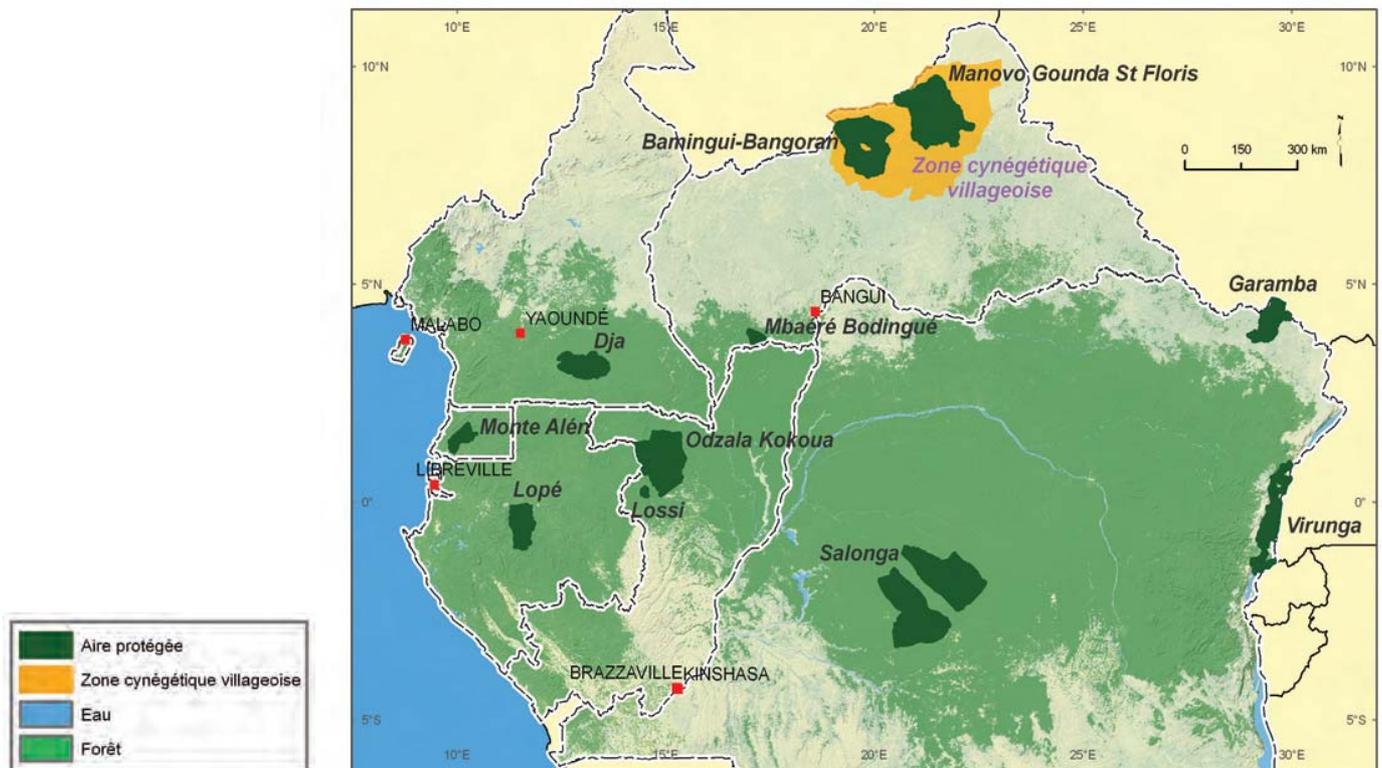
## Une équipe fortement mobilisée

La mise en oeuvre du programme s'appuie sur une coordination régionale basée à Libreville (Gabon) et des équipes dans chaque pays, constituées par les responsables d'appui technique des aires protégées, 11 assistants techniques internationaux et du personnel local. Ces personnels bénéficient évidemment du plein appui des conservateurs nationaux des parcs, des directeurs de Faune, et des ministères et agences concernées.

Un Comité technique régional de suivi se réunit tous les six mois pour évaluer l'avancement des programmes de travail annuels et les activités mises en oeuvre, en concertation avec les différents acteurs de la gestion des ressources naturelles en Afrique centrale.

**Contacts :** ECOFAC IV coordination régionale

B.P.: 15.115 Libreville GABON - Tel/Fax : (241) 73.34.90 @.mail : [ecofac@ecofac.org](mailto:ecofac@ecofac.org) - Site Internet : [www.ecofac.org](http://www.ecofac.org)



Sources : ECOFAC, INC/WCS, INDEFOR, PARPAE, ICCN, WRI, WWF et FORAF

Figure 1.8 : Les sites de la quatrième phase du Programme ECOFAC

Des 314 aires protégées, seules 10 (couvrant environ 2,9 millions d'ha) sont gérées selon des plans d'aménagement/gestion approuvés par l'état et adoptés pour mise en œuvre par toutes les parties prenantes. Huit de ces dix aires protégées se trouvent au Cameroun (couvrant environ

2,2 millions d'ha) et deux au Gabon (couvrant 689.748 ha). Parmi les 10 aires protégées disposant de plans d'aménagement, on dénombre neuf parcs nationaux et une réserve de faune (la Réserve du Dja au Cameroun également classée comme Réserve de la Biosphère).

## Valorisation économique de la biodiversité

La valorisation économique de la biodiversité se fait principalement à travers le tourisme de vision et le tourisme de chasse. Toutefois, malgré les potentialités importantes offertes par l'exceptionnelle diversité biologique de la sous-région (voir section 4.1), le secteur touristique lié à la biodiversité reste peu développé et est mal suivi par les administrations publiques. Par exemple, en dehors du Cameroun et de la RCA (voir synthèse nationale des pays concernés) où la gestion des zones d'intérêt cynégétique est effective, le tourisme de chasse n'est organisé ni suivi dans aucun autre pays malgré l'existence de dispositions légales permettant de promouvoir ce sous secteur.

Au Cameroun, on estime que le tourisme lié à la biodiversité a contribué à 1,35 % à la balance commerciale et a fourni des recettes fiscales d'environ 697.328 € pendant l'exercice 2007. Pendant le même exercice fiscal, le secteur touristique lié à la biodiversité qui emploie directement près de 800 personnes en RCA a fourni des recettes touristiques évaluées à près d'un millions € malgré les problèmes d'insécurité que ce pays a connus. Des données partielles fournies par l'ICCN en RDC indiquent des recettes fiscales de l'ordre de 52.847 € en 2007 pour des recettes touristiques de 22.525 € (FORAF, 2008).



© Carlos de Wasséige

*Photo 1.20 : Le tourisme au gorille des montagnes, une activité potentiellement extrêmement rentable.*

## Conclusion

Les forêts d'Afrique centrale représentent encore une ressource d'importance mondiale qui a été relativement préservée ces dernières années. La gestion des ressources forestières d'Afrique centrale s'effectue dans un contexte de pauvreté généralisée, mais le secteur forestier présente des potentialités de contribution à la réduction de la pauvreté à travers non seulement l'aménagement durable des concessions forestières, mais aussi des activités de conservation et de valorisation de la

biodiversité. La gestion des ressources forestières d'Afrique centrale devra, pour valoriser les potentialités disponibles, saisir toutes les opportunités offertes par les nouvelles approches de valorisation des ressources de la biodiversité (carbone et autres services environnementaux) et les mécanismes de mobilisation des financements qui leur sont liés.

Depuis la publication du premier rapport sur l'état des forêts d'Afrique centrale en 2006, d'importants progrès ont été réalisés vers la gestion du-

nable des concessions. Ces progrès proviennent de la mise en œuvre des aménagements, des avancées connues dans la certification forestière et d'une tendance généralisée d'une plus grande implication de toutes les couches sociales à la gestion des ressources forestières et aux partages des bénéfices générés par cette gestion. Cependant, dans tous les pays de la région, les impacts des efforts faits sont amoindris par des problèmes de gouvernance et par un secteur informel incontrôlé sur lequel peu d'informations sont disponibles.

Concernant la conservation de la biodiversité, des progrès ont bien été réalisés vers l'amélioration de la protection des grandes et vulnérables espèces au sein des concessions d'exploitation forestière dans la sous-région (et par extension, des autres espèces faisant des écosystèmes dans lesquels ils constituent une composante si importante). Toutefois, davantage d'efforts doivent être faits tant dans les concessions où la gestion n'inclue pas encore de composante sur la conservation (compo-

sante généralement incluse au cours du processus de certification) et, surtout dans les zones à gestion communautaire. En RDC, il semble que le «syndrome de la forêt vide» (Redford, 1992) - ou au moins de «la forêt à moitié vide» (Feinsinger et Redford, 2001) s'est largement répandue, et un effort plus grand et plus concerté est nécessaire pour inverser ce phénomène.

La valorisation économique de la biodiversité reste très limitée, ce qui n'encourage pas les populations de la sous-région, qui font face à d'énormes besoins de développement économique, à s'impliquer d'avantage aux activités de conservation. Une bonne communication sur l'état des ressources, les potentialités et les efforts faits pour la mise en œuvre des stratégies de gestion durable des ressources naturelles d'Afrique centrale, devra être faite pour mobiliser les importantes ressources nécessaires pour la conservation et le développement du secteur forestier dans le bassin du Congo.